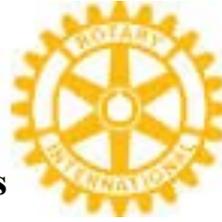


Rotary
Arbois-Poligny-Salins



*Gouverneur
François Bouteloup*



SOYONS L'INSPIRATION



*Président
Maxime BRUN*

BULLETIN MENSUEL « JUIN 2019 »

ROTARY CLUB - ARBOIS - POLIGNY - SALINS

Juin 2019 numéro 12... 2018-2019

Programme de Juillet 2019

Judi 04 juillet: 19h 30... Apéritif au siège « La Finette »

Judi 11 juillet: 19h 30... Apéritif chez Nicole et Serge à Mesnay
Avec les « Vins anciens » de Bernard Arbault.

Judi 18 juillet: ... « Sans Réunion »

Judi 25 juillet: 19h 30... à vous confirmer...

Siège Social: ... Restaurant « La Finette Taverne d'Arbois »
22, av° Pasteur 39600-ARBOIS - Tél: 03.84.66.06.78 - info@finette.fr
Site: RC Arbois-Poligny-Salins

JEUDI 06 JUIN 2019

Soirée au siège « La Finette »

Conférence Statutaire de David Bosc « Le Notariat »

Présents: J.Aigrot– D.Bosc– **Maxime Brun**– Nathalie Dumont
A.Groshenry– S.Menozzi– Corine et Ch.Nicolas– JH.Puffeney.

Ont demandé à être excusés: Viviane Brun– J.Despeyroux
A.Etievant– B.Gatto– M.Gregoire– F.Remy– G.Vasset.

Première réunion de juin après une parenthèse liée notamment au calendrier et au déplacement du Club en Allemagne, à la rencontre de nos amis Allemands du Club de Wolfach le Weekend des 24, 25 et 26 mai.

Ce fut un moment de plaisir et de bonheur et **Serge** en a témoigné. Deux reportages photo envoyés attestent de la bonne humeur qui a régné lors de cette rencontre sur 3 jours en **Forêt Noire** où les Rotariens de notre Club, très peu nombreux, étaient accompagnés de fidèles membres féminins.



Ce Weekend de 3 jours était parfaitement organisé et a permis de faire de belles découvertes... en dehors du programme de marche intensif qui était planifié. Il conviendra donc de rendre la politesse à nos amis d'Outre-Rhin lors de leur future venue en France !



Auparavant, pour ouvrir cette séance statutaire, **Maxime** remercie les présents et cite les empêchés excusés.

Après quelques infos diverses du Président, et notamment l'Assemblée de District, dont les inscriptions des membres participants sont attendues

Place maintenant à la « **Conférence Statutaire de David Bosc** » qui a peaufiné son document d'intervention, qui est reproduit ci-après, mais les digressions en cours de lecture n'y sont pas rapportées,... mais en fait l'essentiel y est dit !... Et c'est pas ce qu'on pourrait croire !!!

NOTARIAT – HISTORIQUE RAPIDE

Le notaire est une institution ancienne. Si l'on s'enfonce dans les limbes de l'histoire, le notaire trouve en effet un lointain parent chez le scribe qui maîtrise l'art de l'écriture.

Dans tous les peuples de l'antiquité, se trouvent en effet des hommes qui consacrent leur activité à l'établissement des conventions passées par leurs concitoyens.

Ces ancêtres des notaires pour la plupart simples écrivains publics, se voyaient confier pour mission de donner, aux conventions une forme fiable, susceptible de palier les imperfections humaines que sont, entre autres, la mauvaise foi et les failles de la mémoire, l'une prenant d'ailleurs souvent l'autre pour prétexte. A cet égard, l'histoire du notariat est indissociable de celle de la preuve.

C'est cependant la conception romaine des notaires qui marquera le plus durablement l'Ancien Droit. L'institution apparaît au Bas-Empire où le besoin de sécurité juridique poussa la dissociation entre une juridiction contentieuse consistant à juger les différends, et une juridiction volontaire ayant pour objet d'authentifier les accords.

Vers la fin de l'Empire romain apparaissent les **tabellions**, véritables officiers publics, au moins sous le **règne de Justinien** (*vers 414*). Cependant, si les actes établis par ces derniers avaient valeur de preuve, l'authenticité ne leur était conférée qu'une fois transcrits, par la formalité de *l'insinuatio*, sur les registres tenus par les *tabularii*, ancêtres des greffiers.

Le notaire était donc à l'époque une sorte d'auxiliaire de justice chargé de rédiger les conventions et de les soumettre à la signature du juge.

Il n'en reste pas moins que les *tabularii* avaient d'ores et déjà un caractère public.

Petite précision : Ni les *scribes égyptiens*, ni les *argentarii grecs*, ni les *tabellions romains* ne sont investis d'un pouvoir d'authentification comparable à celui des officiers publics. Si les documents qu'ils établissent sont parfois qualifiés de publics, c'est tout simplement qu'ils sont dressés en place publique, nullement qu'ils sont dotés d'un régime de faveur.



« **Le Scribe** (du latin *scriba*) désigne dans l'Égypte antique un fonctionnaire lettré, éduqué dans l'art de l'écriture et de l'arithmétique.

Omniprésent comme administrateur, comptable, littérateur ou écrivain public, il fait fonctionner l'Etat »

Au Moyen-Age, le notariat est morcelé comme l'ensemble de la société de l'époque. Puisqu'il y avait des terres d'obédience royale et d'autres d'obédience seigneuriale, il y eut des notaires royaux et des notaires seigneuriaux. De surcroît, les pouvoirs civils et religieux étant scindés, les matières ecclésiastiques étaient réservées aux notaires apostoliques, nommés par les papes et les évêques.

Une opposition existait également entre les pays de droit écrit et les pays de coutume. Si, dans les premiers, le système du notariat public reposait sur le principe d'authentification des actes par la main même du notaire, dans les seconds, l'authenticité n'était conférée que par le scellement des actes au greffe de la juridiction.

Quoi qu'il en soit, dans le Nord comme dans le Midi, l'activité des notaires se trouve progressivement rattachée à l'exercice d'une juridiction gracieuse, même s'il est délégué.

L'unification n'intervint que partiellement à partir du 14^{ème} que partiellement à partir du 16^{ème} siècle, même si une réglementation de la profession apparut très tôt...

Mais c'est avec la révolution française que le notariat va, paradoxalement, acquérir, ou plutôt reconquérir, ses lettres de noblesse. Si la vénalité des charges et le caractère héréditaire des offices ne pouvaient s'accorder avec les principes révolutionnaires

(ces caractères sont abolis par la loi du 29 octobre et 6 septembre 1791.

L'article 91 de la loi de finances du 28 avril 1816 donnera aux officiers publics la faculté de présenter un successeur à l'agrément du Chef de l'Etat),

le notariat a profité de la philosophie sensualiste et matérialiste qui animait bon nombre de révolutionnaires pour s'enraciner.

Jamais, l'institution notariale n'a ainsi été remise en question par les révolutionnaires.

La conception que l'on se faisait de l'homme était en effet à cette époque, pour le moins pessimiste, d'aucuns diraient réaliste.

« L'homme n'est pas un être qui se détermine aux lumières de la raison, ni que dirige une volonté constante, mais une créature que dominant ses intérêts et sa sensibilité qui cède à ses inclinations et passions et surtout à ces faiblesses ».

Dans l'esprit de **Voltaire** en particulier, ce sont tous les Français qui souffrent la disgrâce de n'être pas dignes d'être libres, étant de jolis enfants qui ont besoin d'être menés, une nation d'enfants mutins à qui l'on doit, en conséquence, donner le fouet et des sucreries. On comprend alors mieux les propos que **LE CHAPELIER** a pu tenir devant l'assemblée lors de la présentation de la loi du 29 septembre et 6 octobre 1791 relative au statut des notaires :

Isaac-René-Guy Le Chapelier, né le 12 juin 1754 à Rennes, guillotiné le 22 avril 1794 à Paris, est un homme politique français. Député aux États généraux de 1789, président de l'Assemblée constituante, il est l'initiateur de la **loi Le Chapelier** supprimant les communautés de métiers et interdisant que des ouvriers d'un métier puissent se regrouper pour défendre leurs intérêts.

« L'intérêt de la société exige que des hommes plus expérimentés viennent éclairer leurs concitoyens et les garantir de ces erreurs funestes qui, en dispersant les fortunes particulières, attaquent d'une manière plus ou moins sensible l'ordre et la félicité publics... Il faut à la société des certificateurs de contrat... des officiers qui leur impriment ce caractère d'authenticité sans lequel la loi ne peut les reconnaître, ni assurer les droits qui en dérivent. »

Le notaire public selon l'appellation de la loi des 29 septembre et 6 octobre 1791 apparaît alors comme le plus apte à assurer la protection des contractants et, partant, la sécurité des transactions. Par là, on voit déjà apparaître les premiers jalons de la primauté absolue de l'intérêt du client sur celui du notaire. Ainsi émerge l'identité du notariat tout entière fondée sur les missions de service public.

Dans les temps troublés de la révolution, le notaire a permis stabiliser des structures sociales vacillantes. Il est l'homme du recours,

« debout au milieu des décombres de la révolution »

*(Propos extrait du rapport sur l'organisation du notariat de **Guillaume Favard de Langlade** en 1798).*

« - créateur et conservateur des titres de propriété, il peut garantir le propriétaire contre les troubles d'éviction ; - conseiller et rédacteur impartial, il peut faire connaître à chacun ses droits et donner force aux volontés individuelles ; - confidant des familles, artisan de la transmission du patrimoine, il est le garant de la tranquillité des familles. »



Jeudi 06 juin...



Bonaparte, qui souhaitait par son Code Civil en 1804, restaurer un ordre social qui s'était délité pendant la révolution n'oubliera pas la mise en place préalable d'un corps de juristes compétents capables de mettre en œuvre le droit nouveau au profit du public

C'est la **loi du 25 Ventôse An XI**, pour partie toujours en vigueur aujourd'hui qui va conférer au notariat son statut définitif.

Le notaire est un officier public établi pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions. Le service public de l'authenticité est ainsi confié à un professionnel libéral, et non à un fonctionnaire. L'institution notariale se situe donc à mi-chemin entre la fonction publique et la profession libérale.

Le statut actuel du notariat résulte d'une ordonnance du **2 novembre 1945** qui a été adapté à plusieurs reprises mais les fondements de la profession demeurent.

C'est avec la loi Croissance et Activité en date du **06 août 2015 dite Loi Macron** que la profession prend un virage beaucoup plus libéral sous l'insistance de la Commission Européenne qui veut imposer plus de concurrence à l'intérieur de l'Union Européenne pour les produits et services, dont le notariat.

C'est effectivement avec cette loi que le notaire et certaines professions réglementées comme les avocats, les huissiers de justice, les commissaires-priseurs, les mandataires judiciaires, se retrouvent aujourd'hui dans le Code de Commerce.

LES OBLIGATIONS DU NOTAIRE

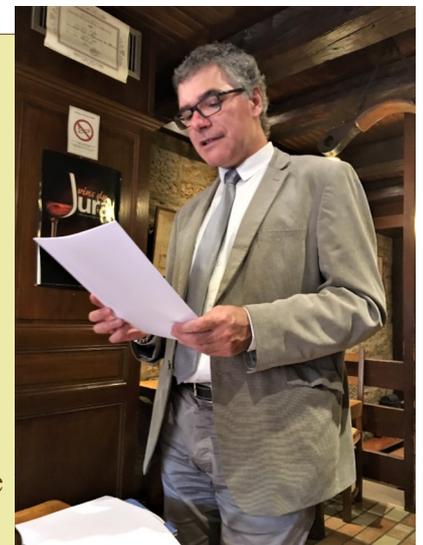
Le respect de la déontologie. Le non-respect peut entraîner des sanctions disciplinaires, civiles et pénales. C'est ce que l'on appelle « *la science de la morale* » selon **Bentham** vers 1834. Aujourd'hui, il s'agit de l'ensemble des devoirs inhérents à l'exercice d'une activité libérale et le plus souvent définis par un ordre professionnel.

Son rôle d'authentificateur. Il est délégataire de l'autorité publique par nomination du Garde des Sceaux. Apposer son sceau sur un acte permet à ce dernier d'avoir valeur probante et force exécutoire. Le notaire a reçu et accepté une mission de l'Etat, mission pour laquelle il bénéficie d'un monopole protégé par la loi.

Le respect de la confraternité. Il ne doit pas dénigrer un Confrère ou s'immiscer dans une affaire impliquant un autre Confrère. En outre, les notaires se doivent respect, conseil et assistance. Cela concerne le signalement des erreurs, la substitution, la participation aux missions d'intérêt général.

Le respect du Règlement National. Le notaire est un Officier Public, et non un fonctionnaire, comme le disait à tort la loi du 25 Ventôse an XI. En d'autres termes, s'il assure une mission publique, il n'est pas rémunéré par l'Etat.

Le respect du tarif fixé par l'Etat pour les émoluments proportionnels, fixes ou de formalités. Pour le secteur libre, on parlera d'honoraires... ..



LES OBLIGATIONS DU NOTAIRE

L'obligation d'instrumenter. Le notaire n'est pas libre de choisir ses actes. Il est en effet nommé dans un office, non dans son intérêt, mais dans l'intérêt du public. Ainsi, bien que nombre de missions de service public aient une rémunération relativement faible, au regard des diligences qui doivent être effectuées, leur accomplissement n'en reste pas moins une obligation pour chaque notaire.

La neutralité ou l'impartialité – le notaire doit accomplir sa mission avec loyauté et probité.

L'impossibilité de recevoir des actes pour les parents et alliés. Elle est d'abord absolue en ligne directe et vaut jusqu'au 3^{ème} degré inclus pour la ligne collatérale., ce qui ne permet au notaire d'instrumenter qu'à partir de son cousin germain.

L'interdiction de la publicité personnelle. Cependant, depuis la loi Justice du XXIème siècle, le notaire peut désormais solliciter des clients pour une offre de service.

Le respect du secret professionnel qui est absolu. Il apparaît comme le corollaire indispensable de l'activité du notaire. L'article 177 de l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, que reprenait l'article 23 de la loi du 25 Ventôse An XI avant qu'il ne soit modifié par la loi du 25 juin 1973, avait déjà consacré le devoir de silence du notaire.

Exceptions : crimes et délits et la lutte contre le blanchiment des capitaux

Le devoir de conservation des actes ramené aujourd'hui à 75 ans pour les minutes et 30 ans pour les dossiers.

Le devoir de conseil. Le notaire doit à sa clientèle « l'information la plus complète ». Il s'agit d'un conseil juridique et/ou économique. Ce devoir de conseil a un caractère absolu

L'obligation de se soumettre aux inspections professionnelles, notamment inspection comptable annuelle.

L'obligation d'enregistrer et de publier les actes soumis à publicité foncière au service de la publicité foncière dans le délai d'un mois.

L'obligation de se former. Actuellement 40 heures sur 2 années ainsi que les collaborateurs des études.



Pour ma part, j'ai découvert le notariat lors de mes études de droit à Bourg en Bresse jusqu'à la licence puis à l'Université de LYON 3 pour la maîtrise option « Carrières judiciaires ». J'ai intégré ensuite le 1er novembre 1996 l'étude de **Maitre Jean-Marie Prost**, notaire à Orgelet, avec ma formation de clerc de notaire à l'Ecole de Notariat de Lyon en alternance pendant une durée de deux ans. J'ai obtenu le diplôme de premier clerc en 1998. Ensuite, j'ai travaillé comme clerc de notaire en l'étude de **Maitre Chopard** en 2003 et ce pendant 4 ans. En 2007, j'ai intégré pour une année complète le « Centre de Formation Professionnelle Notariale de Lyon » pour décrocher le diplôme de notaire que j'ai obtenu au début de l'année 2008. J'ai intégré alors l'étude de **Douvaine** en Haute-Savoie pendant deux ans et demi jusqu'en juin 2010.

Jeudi 06 juin...

... .. Puis en 2011, j'ai été embauché en l'Office Notarial à Oyonnax où j'ai été nommé notaire salarié en 2013.

En mai 2015, j'ai réintégré l'étude de Poligny pour succéder à **Maitre Chopard**. J'ai été nommé par arrêté de Madame le Garde des Sceaux « **Madame Taubira** » le 3 déc. 2015.

J'ai prêté serment devant le Tribunal de Grande Instance de Lons le Saunier le 6 janv. 2016.

A ce jour je fais partie des 13.394 notaires nommés en France jusqu'à ce jour pour 6.135 offices. 55.8% des notaires sont en sociétés (3.639 sociétés).

Pour information, la loi Macron a imposé la création de 1.650 notaires supplémentaires pour la période 2016-20189 et la création de 733 notaires supplémentaires pour la période 2018-2020 sur les recommandations de l'Autorité de la Concurrence. De nombreux offices sont en difficulté à ce jour notamment dans les secteurs ruraux du fait de l'écrêtement du tarif pour les petits actes qui sont établis à perte. (environ 400 à 500€ par acte).

David Bosc



JEUDI 20 JUIN 2019

Soirée au siège « La Finette »

Soirée « Fondue » pour le Départ d'Elliot 'Student Exchange'

Présents: *J.Aigrot– D.Bosc– Elisabeth et A.Groshenry– S.Menozzi
Corine et Ch.Nicolas.*

Ont demandé à être excusés: *Viviane Brun– Maxime Brun
J.Despeyroux– A.Etievant– B.Gatto– JH.Puffeney– JC.Richard– G.Vasset*

Le Président est absent... il avait prévenu: Il serait en Région Parisienne à respirer le bon air de la campagne...

Tant pis, c'est notre Président « élu » qui assurera !

Cette soirée qui a été très « *confidentielle* » autour d'**Elliot Morse**, notre étudiant américain qui repart le 26 juin, avec ses parents qui en ont profité pour visiter les Balkans, avant le retour.

Elliot qui nous a confié que sa maman avait trouvé du « *Comté* » aux USA, est un grand amateur de fromage, du Comté de Poligny, et s'il a été accueilli, à son arrivée en France avec une Fondue de la Finette,... il repartira avec le souvenir de cette soirée d'adieu... autour d'une « *méga fondue* »... logique !



Jeudi 20 juin...

Elliot aura été vraiment le « *Student Exchange* » exceptionnel sur tous les plans. C'est un grand garçon de 19ans, 1.90M, qui a montré une capacité d'adaptation extraordinaire et si à son accueil il arrivait un peu à s'exprimer en français, il a maintenant parfaitement assimilé la langue, et même intégré quelques « *tics de langage* » très français !

Il a donc effectué son année scolaire au Lycée Friant à Poligny en 1ère ES, il a reçu son bulletin d'évaluation d'année scolaire et l'a confié à *Serge*, et les résultats sont à faire pâlir les meilleurs élèves de sa classe !... Même en français, littérature notamment ! Les autres matières ne sont pas en reste,...
... même en anglais !!!



Matières	Elliot T1	Elliot T2	Elliot T3	Moyenne CLASSE	Appréciations sur le 3ème trimestre
Ed. Physique et sportive	12.75	16.50	16.25	12.79	Très bon trimestre
Anglais	18.86	18.00	18.36	13.76	Excellent trimestre, merci pour cette belle collaboration et je vous souhaite une belle réussite pour la suite
Arts Plastiques	17.00	18.00	18.00	18.00	Excellent trimestre. Elliot réalise des projets intéressants
Français	NN	NN	19.65	13.35	Excellent travail. Je vous félicite !
Histoire-Géographie	NN	11.50	11.17	11.79	Un ensemble convenable. Des progrès sensibles ont été réalisés au cours de l'année et vous permettent d'atteindre un niveau honorable.
Mathématiques	10.62	6.18	13.09	10.44	Un bon trimestre. Elliot a bien travaillé.
Sc..Econo & Sociales	10.62	11.39	11.22	11.39	Des résultats satisfaisants et du sérieux. Ce fut un vrai plaisir d'avoir Elliot en classe cette année
Sciences	6.18	9.52	14.33	11.67	
Moyennes Générales...	12.67	13.01	15.26	12.03	

Ce garçon que nous verrons partir avec regret laissera le souvenir d'un « *Jeune* » sympathique, souriant, plaisantin à l'occasion, curieux de tout, très sportif, gourmand de la cuisine locale,... et chanteur amateur qui a montré son talent dans une manifestation étudiante !



SAMEDI 22 JUIN 2019

ASSEMBLEE de DISTRICT à BELFORT

Passage du collier entre François Bouteloup et Joëlle Gasser-Dossmann

Nous y étions... *Jean Aigrot et Serge Menozzi*
Avec la présence de *Marie-Annick et Daniel Messi*
de l'association « Aviron Santé »

Pour intervenir lors d'un atelier « Rassembler et passer à l'action »

1ere intervention: Raymond METRA du Club de Champagnole
Rassembler, passer à l'action (JURA)



Comment est née l'idée de mutualiser nos moyens dans le Jura ?

Nous avons l'habitude de faire une réunion des Présidents des Clubs toutes les 6 semaines, chacun des Clubs recevant les autres à tour de rôle.

L'idée de fédérer les Clubs vient de la première des Présidents en 2016.

L'un d'entre eux '*Raymond Métra*' propose de réaliser un voyage commun à Strasbourg pour visiter le Parlement Européen ainsi que le Conseil de l'Europe sans oublier la découverte de la ville.

D'emblée, les autres Présidents adhèrent à l'idée. Un autre Président propose de faire des actions communes à plus forte valeur ajoutée, et qui nécessiteraient plus de moyens.

L'ADG '*Hervé Entraygues*' propose à chacun de réfléchir à une action à laquelle le Club est attaché, mais qui n'a jamais pu se concrétiser.

***Dès lors une action d'un Club porteur est choisie avec l'engagement
d'aider les autres Clubs à tour de rôle pour les années suivantes.
C'était le début de l'Union des 6 Clubs Jurassiens.***

Les modalités de financement sont discutées, sans oublier l'aide souhaitées de la Fondation.

Année 2016-2017:

Le choix s'est porté sur une action Internationale visant à aider
« *AOA Togo-Apprenti Orphelin d'Afrique* » développée par un Jurassien non Rotarien depuis
2005, dont le but initial était de recueillir des orphelins, en leurs construisant des infrastructures
capable de la loger, de les éduquer...

Cette action a vu son aboutissement en 2019 où une somme de 27.000€ à été versée à 'AOA Togo'

(avec le mécénat du Casino de Salins les Bains et par le FSD du District)

Cette même année, 5.200€ ont été remis à « *Aviron Santé* » qui a pour but la rééducation des
femmes opérées d'un cancer du sein par la pratique de l'aviron.

(Cette action va être développée par Marie Annick Messi)

Année 2017-2018:

Proposition d'un Président pour le forage de 2 puits au Burkina Faso afin d'aider les femmes
et les enfants qui vont chercher de l'eau très éloigné du village. La surveillance des travaux et
l'entretien est supervisée par une Rotarienne du Club de Dole, qui se rend souvent sur place
Cette action a vu son aboutissement en 2018 où une somme de 14.310€ à été versée 'BAOBAB'

***(Grâce au soutien des Clubs, de nouveau le Casino de Salins les Bains
et l'aide de la Fondation)***



Année 2018-2019:

Proposition d'un Président d'aider « *l'Hôpital de Thies* » au Sénégal pour le développement de leur service des urgences.

(Cette action va être développée par Bruno Bayle du Club de Chaussin trois rivières)

Année 2019-2020:

Conclure l'action en faveur de « *l'Hôpital de Thies* », et déjà nouvelles propositions en faveur d'actions locales, ou/et Internationales, qui vont être soumises à l'approbation des Présidents.

L'union des Clubs fortifie non seulement l'action, mais aussi ses membres.

Elle redonne du sens à l'esprit Rotarien et développe l'amitié entre les Présidents qui se sentent encore plus engagés dans le « **Service aux autres d'abord** »

Merci à tous les Présidents qui ont rendu des actions possibles au cours de ces 3 dernières années.

Intervention Raymond Métra - Texte Hervé Enraygues

**2ème intervention: Marie Annick MESSI de l'association « Aviron Santé »
Un sport pour la vie**

Les objectifs de l'Aviron-Santé:

Apprendre à gérer sa pathologie en pratiquant une activité sportive.

Améliorer:

La condition physique.

La qualité de vie.

L'estime de soi et la confiance en soi.

Redécouvrir une image corporelle positive.

Lutter contre l'état anxieux et dépressif.

Retrouver le goût et la gestion de l'effort.

S'intégrer à un groupe, à une équipe.

Avoir des objectifs réalisables de santé et sportifs. *(Randonnées)*

Développer la sensation de plaisir, de bien-être.

Un moyen ludique de retrouver la forme.

Les bienfaits de la pratique de l'aviron par des personnes souffrant de pathologie chroniques ne sont plus à démontrer. Cette activité sportive propose différentes pratiques *(intérieur, extérieure)* et peut s'adapter à différentes problématique.

Pour la 3ème année nous accueillons des femmes touchées par le cancer du sein.

Elles sont motivées et enthousiastes certaines peuvent intégrer le Club loisir.

La section « **Aviron Santé** » se diversifie pour répondre à de nouvelles demandes.

Nous allons accueillir des personnes touchées par d'autres pathologies.

Pour pérenniser la section « **Aviron Santé** », il faut professionnaliser le poste de l'entraîneur qui est tenu par une bénévole.

Le CAV a le projet d'acquérir un bateau de sécurité pour gagner en autonomie.

Le Soutien du ROTARY:

2017... Le soutien du Rotary a permis l'acquisition de 5 rameurs-ergomètres et du matériel de renforcement musculaire.

2018... L'aide du Rotary a contribué à l'achat d'un bateau.

2019/2020... Le soutien du Rotary va aider l'association pour l'achat d'un bateau de sécurité et pérenniser le poste de l'entraîneur tenu par une bénévole.

Intervention et Texte Marie Annick Messi



Samedi 22 juin...

3ème intervention: Bruno BAYLE du Club « Chaussin trois Rivières »

Un service d'accueil d'urgences à l'Hôpital de Thies au Sénégal



La prise en charge des urgences est assurée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, le service vise toutes les urgences médicales et chirurgicales.

En 2017 5.966 patients furent accueillis, soit 40% de plus qu'en 2012.

Cette croissance va continuer et probablement s'accroître.

Actuellement l'établissement ne dispose pas d'un Service d'Accueil des Urgences et celles-ci sont gérées dans la salle de garde de chaque service concerné, ce qui génère des difficultés:

- ... exigüité des salles de garde, créant un goulot d'étranglement.
- ... surcharge de travail pour les infirmières de garde.
- ... un délai parfois trop long, le médecin concerné étant déjà pris par ailleurs.

Ceci nécessite la construction d'un bâtiment spécifique relié à l'Hôpital par un couloir d'une cinquantaine de mètres.

Le dossier comportera:

- ... Un chapitre aménagement intérieur du bâtiment
- ... Un chapitre formation, sur deux ans très certainement
- ... Un chapitre participation dans l'achat de matériel.

Le budget, suivant les options acceptées, une fourchette de 50.000 € à 85.000 €

Ainsi que cela vous a été, ou vous sera confirmé, l'ensemble des Clubs du Jura ont souscrit à notre projet, cette entente dans notre département, initiée par notre ADG *Hervé Entraygues* est vraiment très appréciable.

Intervention et Texte Bruno Bayle

DIMANCHE 23 JUIN

Déjeuner avec les familles

«*Claire & Pierre Lucas,*

Virginie & Jean Luc Moine,

le Beau-Père et la Maman d'Elliot »

Chez Yves Roy et Christelle Salomon...

Pour le départ d'Elliot..Notre Student Exchange



LUNDI 24 JUIN 2019

Passation chez nos amis du Club de Wolfach Dans une ancienne cidrerie du 17ème siècle à Hausach



Avant de nous retrouver avec l'ensemble de nos amis allemands, une petite balade avec Odile et Wilfried, sur les hauteurs de Hausach.



Depuis 1887, le jus de pomme a été produit dans la société Maier.
Dans les bâtiments historiques, vous pouvez encore trouver de nombreux signes des derniers jours.



Nous voici dans cette ancienne Cidrerie, repris il y a environ 3 ans par trois passionnés, dont deux Rotariens **Werner Hafner** et **Andréas Braun**, ce dernier nous présente le bâtiment, son histoire et les investissements prochains...

L'objectif de ce site a pour vocation d'un lieu de rencontre, développer un monde culturel et dans l'avenir recevoir des randonneurs, très nombreux sur les circuits de la Forêt Noire...



Lundi 24 juin...



Herbert Kumpf 2018-2019



Edith Chrobok 2019-2020

Une soirée très sympathique et conviviale autour d'un buffet de qualité, sans oublier de terminer la soirée autour d'une bonne bière...

Voir le site: www.mostmaierhof.de



LUNDI 24 JUIN 2019

Nos amis du Club de Champagnole



Remise d'un chèque au profit du Don du Sang par le Rotary Club et le Lions Club de Champagnole, soutenus par la mairie et le conseil départemental.

Ce don est issu du week-end théâtre avec l'excellente troupe *"Les Jongleurs de Notre - Dame "*.

Dans le Jura, environ 2500 dons sont effectués chaque année.

Emma Petithuguenin, miss Jura 2019, sensibilisée par le don du Sang parrainera l'association cette année.

Remercions tous les bénévoles impliqués.

VENDREDI 28 JUIN 2019

Soirée au « Nouvel Atelier »

à Arbois - Mesnay

Passation entre Maxime Brun et Serge Menozzi

Présents: *Brigitte et J.Aigrot– D.Bosc*

*Viviane Brun– **Maxime Brun**– Martine et J.Despeyroux– Nathalie Dumont*

Monique et B.Gatto– Elisabeth et A.Groshenry– Nicole et S.Menozzi

Corine et Ch.Nicolas– Marie Gabrielle et JH.Puffeney– F.Remy

Ont demandé à être excusés: *A.Etievant– M.Gregoire*

JC.Richard– G.Vasset

Le temps passe et les obligations restent, la « **Passation** » de la fonction de Président de Club s'est faite ce vendredi 28 juin au « *Nouvel Atelier* » à Arbois-Mesnay.

C'est donc dans ce lieu insolite connu de **Serge**, l'ancienne menuiserie Gagneur reconvertie en lieu de « *Bar à Vins-Petite Restauration* » par **Véronique Gagneur**, fille de la maison, que notre futur Président a invité les Rotariens et Conjointes à la cérémonie de Passation de Pouvoirs pour l'année Rotarienne 2019-2020.

La canicule a épargné cette soirée et c'est en chemisette et robes légères que les invités se sont retrouvés dans ce charmant quartier de Mesnay, qu'il fallait connaître, rue du ruisseau, où dans un bruissement rafraichissant coule l'eau limpide du ruisseau de **Javel**.

Ce lieu bucolique a été apprécié dans l'attente de l'apéritif, un Crémant de Mesnay, servi dans la salle de restaurant, installée dans une ambiance « *atelier* » avec un environnement de bon goût constitué de l'ancien outillage de la menuiserie ...

Ces retrouvailles sont toujours un moment sympathique où le plaisir de se retrouver est présent. Quelques absents excusés n'auraient pas manqué de l'apprécier !

Maxime va donc passer le collier à **Serge** qui va accomplir une troisième année de Présidence... avec la ferme conviction qu'il aura le plaisir, durant son année, de consacrer la désignation de deux Présidences: « *Une élue* » et une « *nommée* » garantissant ainsi la pérennité au Club pour les deux années à venir, après la sienne !!!



Vendredi 28 juin...

Retour à l'ambiance où **Maxime** annonce vouloir être bref en retraçant le déroulement de son année de Présidence, en succédant à **Viviane**, sans avoir pu accomplir le programme qu'il s'était fixé, pour événements et éléments intercurrents qui l'en ont empêché.

Néanmoins, c'est la convivialité qui a été mise en avant, avec au tableau quelques belles réussites malgré tout, telles que :

les jouets pour les « *Resto du Cœur* », « *les Roses* », et si « *Espoir en tête* » (film Disney) n'a pu se réaliser, une nouvelle formule sera envisagée à l'avenir avec le District.

L'accueil d'un « *Etudiant d'échange* » avec **Elliot** qui vient de retourner aux USA a été un franc succès à tous points de vue.

Un hommage est rendu à **Serge** qui gère « *la jeunesse* » avec efficacité, assurant le suivi et une relation exceptionnelle avec les familles d'accueil.



La parole est à **Serge Menozzi** avec le collier, qui veut être bref également, mais annonce son objectif qui sera un défi avec le souci d'étoffer son action tout au long de son année, en attendant aussi de l'ensemble des membres une participation et une implication de tous.

Il rend tout d'abord un hommage posthume à ceux qui nous ont quitté, **Michel, Bernard et Joël**, pour qui il avait un réel attachement et qui lui étaient chers, le souvenir de **Bernard** sera, avec **Marcelle**, rappelé lors d'une soirée dégustation à venir des vins anciens qui restent d'une soirée, rue du Clos Blancot à Mesnay.

Des actions phare seront menées ou reconduites, telles les jouets pour les Restos et les Roses,... Et en projet qu'il mènera avec **Jacques Despeyroux** autour des métiers et des jeunes.

Pour entrer dans l'action, **Serge** présente le Comité qui l'accompagnera:

Vice Présidents: *Nathalie Dumont et David Bosc*

Secrétaire et administrateur du Site: notre fidèle *Jean Aigrot*

Trésorier: *Serge*, sous le contrôle d'*André Groshenry*.

Protocole: *Serge* y sera et aura un adjoint à préciser...

Action Professionnelle, Prix du Savoir Faire, Ryla: *Serge* avec *Jacques Despeyroux*
(qui ne sera pas au Comité)

Action d'intérêt Général: *Guy Vasset et Christian Nicolas*.

Fondation: *Maxime Brun*... qui en avait pris pour trois ans !

Actions Culturelles: *Alain Etievant*... à qui il est souhaité un prompt retour au Club.

Vendredi 28 juin...

Les projets appellent des financements importants et les actions génératrices de recettes seront indispensables...

*Serge souhaite à tous et à toutes, bonne soirée et ...
une bonne année Rotarienne.*

Avant de conclure et d'inviter au repas, **Serge** a remis au Past-Président un objet « *Péché mignon* » de **Maxime**, un flacon de Whisky Ecossais de 12 ans d'âge... qu'il savourera avec délectation et bien sûr avec modération !!!



Lorsque les vagues se déchainent, ce 12 ans d'âge saura réchauffer le palais avec des notes de céréales et de pommes grillées, ainsi que des effluves d'épices maritimes. **Le calme de la tempête.**

Construite en 1960 dans le village de pêcheurs de **Macduff, Deveron** est la distillerie la plus au Nord-Est de l'Ecosse à Banff en Ecosse.

C'est une Compagnie indépendante **Macduff Distillers Ld** emmenée par **Marty Dyke, George Crawford et Brodie Hepburn.**

Elle se situe là où la rivière **Deveron** rencontre la mer, ce qui procure à son whisky un style marin, empli de notes fruitées.

La production commence en 1963. En 1967 la distillerie est agrandie et passe de 3 à 4 alambics. Un cinquième alambic est installé en 1990.

En 1972, la distillerie est rachetée par **William Lawson Distillers.**

En 1980, **William Lawson Distillers** est rachetée par **Martini & Rossi.**

En 1992, **Bacardi** prend possession de **Martini et Rossi** et transfère les activités Whisky dans la branche **John Dewar & Sons**

Le whisky est vendu sous une appellation différente du nom de la distillerie, **GLEN DEVERON**, choisi en référence à la rivière Gleveron qui coule à proximité et parce que ce whisky essentiellement vendu en Italie et en France devait pour répondre à une demande marketing des consommateurs avoir le nom commençant par **Glen.**

La table de **Véronique**, comme chez soi, a bravé l'impatience de quelques appétits naissants, mais comme toujours, le plaisir étant dans l'attente, c'est une copieuse salade fraîcheur suivie d'un onglet de bœuf sauté et pomme de terre mijotées qui ont prolongé ce moment de plaisir à être ensemble.

Rédactions: Jean Aigrot et Serge Menozzi - Crédit Photos: Serge Menozzi - Club de Champagnole

Maxime Brun - Viviane Brun - Jean Aigrot - Internet

Mise en page et illustrations: Serge Menozzi - Compte rendu hebdo.et Site: Jean Aigrot